



CONSEIL GÉNÉRAL Haute-Loire

Chaque jour, avec vous.

sports de Nature Haute-Loire info

N°02

LA LETTRE D'INFORMATION DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES ESPACES, SITES ET ITINÉRAIRES

nov. 2010

édito

le mot du Président

Voici la 2^{ème} livraison de la lettre d'information de la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires. A la lecture de cette lettre, vous verrez que le Conseil Général, avec la CDESI, avance dans la construction du futur Plan Départemental, le PDESI. Celui-ci va nous permettre de disposer de solides fondations, indispensables au développement des sports de nature, que ce soit à destination touristique ou pour la pratique régulière de tous les Altigériens. Je tiens une fois de plus à féliciter les Conseillers Généraux Madeleine Dubois et Guy Vissac pour la qualité de leur travail et leur investissement dans ce projet.

Gérard Roche,
Président de la CDESI



Depuis la création de la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires en 2009, j'ai tenu à assister aux travaux en plénière. C'est à chaque fois un plaisir car la CDESI est inscrite dans une réflexion qui se veut durable.

Je voudrais profiter de cet édito pour rappeler que la finalité de la démarche initiée par le Conseil Général, et à laquelle je souscris totalement, repose sur la qualité du partage de l'information que nous sommes capables de mettre en place. Le choix qui a été fait d'étendre le nombre de membres à 47 permet à tous les partenaires

de faire valoir leurs avis. J'ai d'ailleurs pu constater que les débats en réunions sont riches, constructifs et vont dans le sens de réels échanges.

Nous élaborons actuellement les bases d'un fonctionnement à long terme. C'est donc le moment de traiter avec le plus de transversalité possible les différentes questions qui s'offrent à nous, en gardant à l'esprit quelques mots clés :

- Respect : parce que la propriété privée, l'environnement, la liberté de pratiquer, sont autant de valeurs à préserver ;
- Partage : parce que nous avons défini ensemble que l'espace, la connaissance et l'information sont des biens communs ;
- Confiance : parce qu'il faut partir du principe que l'interlocuteur, qui peut parfois être un contradicteur, est de bonne foi.

Enfin, je souhaite souligner le fait que tout ce travail de recensement et d'inscription dans le Plan (PDESI) n'est que le début de la démarche. Nous devons garder présent à l'esprit que nos échanges n'ont de valeur dans la durée que si nous travaillons ensemble à la formation des futurs gestionnaires de ces espaces en intégrant dès le départ les jeunes générations :

- La démarche touristique peut être renforcée si les altigériens eux-mêmes connaissent, respectent et apprécient leur territoire ;
- La démarche environnementaliste sera perpétuée si les jeunes sont sensibilisés très tôt aux incidences de leurs actes sur leur environnement ;
- La démarche sportive aura une vocation de loisir mais aussi de santé publique si très tôt on apprend à se respecter soi-même par une activité régulière.

En somme, nos travaux au sein de cette commission ont une dimension éducative et doivent permettre aux jeunes de vivre pleinement leur territoire.

Je vous souhaite une bonne lecture de cette lettre d'information.

Hervé JOSSERON,
Directeur Départemental de la Cohésion
Sociale et de la Protection des Populations

Développement maîtrisé des sports de nature

Un point sur la CDESI

Le 24 juin 2010, les membres de la CDESI (Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires) se sont réunis pour la seconde fois, afin d'avancer dans l'objectif qui a été fixé au moment de la création de cette commission, à savoir : établir un Plan Départemental permettant de recenser tous les sports de nature, les lieux et les modalités dans lesquels ils se pratiquent, et de les mettre en parallèle avec les autres activités de l'espace naturel (chasse, pêche, agriculture, préservation de l'environnement, de la faune...)

Cette réunion plénière a permis aux 47 membres, sous la houlette des Conseillers Généraux Madeleine Dubois et Guy Vissac, de définir les objectifs du "développement maîtrisé des sports de nature" pour le département de la Haute-Loire.

Les participants ont fait ressortir leurs objectifs partagés, et ont notamment insisté sur la notion de partage des espaces, de la connaissance et de l'information.

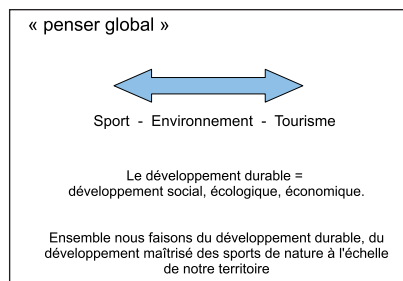
1 | "La gouvernance partagée"

Pour définir des objectifs communs, il est nécessaire d'être conscient de nos différences et de nos valeurs communes. Nous avons tous des objectifs différents et même parfois opposés, mais également des objectifs communs autour de 3 thématiques principales : Sport, Environnement, Tourisme. Ces thématiques correspondent aux 3 piliers du développement durable : social, écologique, économique.

Donc, les actions menées individuellement peuvent être dérangeantes les unes par rapport aux autres et ne sont pas forcément durables lorsqu'elles sont développées sans l'apport des autres thématiques. Mais pensées et mises en œuvre ensemble, elles peuvent être pérennes et devenir un excellent outil de développement du territoire.

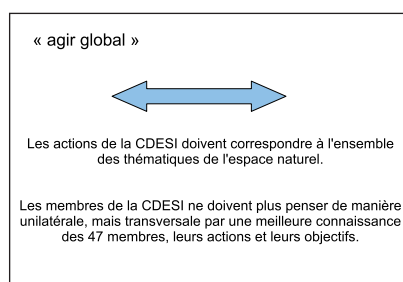
Il faut prendre le temps d'échanger sur nos problématiques pour un projet global, ce qui n'est pas évident car nous sommes chacun plongés dans l'action unilatérale. Notre CDESI ne doit pas être une addition d'actions unilatérales, mais de l'intelligence partagée, de la gouvernance collective. Aujourd'hui, la définition de nos objectifs doit nous permettre d'aborder le PDESI comme un projet partagé et pas uniquement comme un territoire partagé.

"Ensemble, penser et agir global"



Au-delà de penser, il semble important "d'agir global". Pour construire le PDESI, il va nous falloir une vision d'ensemble : ne pas prendre les activités une à une, mais toutes ensembles, pour les observer sur un même plan.

Le PDESI devra donc être construit tout d'abord sous forme "d'un stock d'ESI", avant d'être observé et ajusté si nécessaire, puis voté.



2 | Les objectifs de la politique de développement des sports de nature

Lors de la session plénière du 24 juin, les membres de la CDESI ont défini quels étaient leurs objectifs partagés :

- Le partage de l'espace (avec la volonté que chacun y trouve sa place, on parle de cohabitation).
- Le partage de la connaissance (volonté d'apprendre à connaître les autres acteurs de l'espace naturel, c'est la notion d'intelligence partagée)
- Le partage de l'information (le besoin de connaître pour chaque acteur le calendrier, les lieux, les périodes spécifiques des actions de chacun)

3 | La mise en œuvre stratégique : le PDESI

La CDESI propose de réaliser un recensement des Espaces, Sites et Itinéraires le plus exhaustif possible, et de l'inscrire dans un "stock d'ESI". Ce stock permettra de proposer le PDESI à l'Assemblée Départementale.

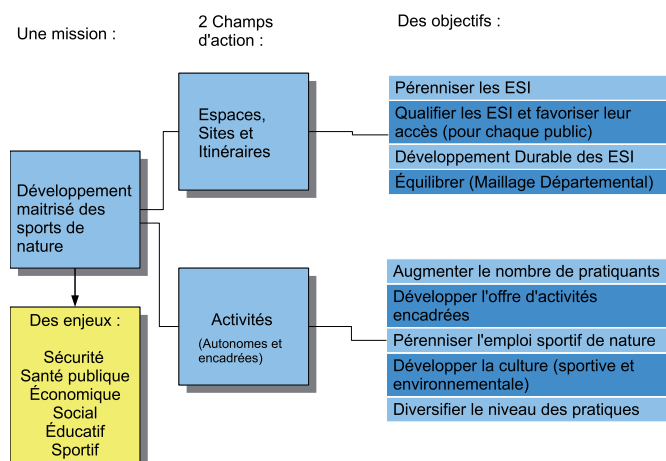
Pour être inscrit au PDESI et dans un premier temps dans le "stock d'ESI", chaque ESI doit être présenté avec les données suivantes :

- Des photographies
- Une carte/Coordonnées GPS
- Tableaux des critères définissant le site
- Eléments fonciers (parcelles du site et du chemin d'accès, conventions, arrêtés...)

PROPOSITION D'OBJECTIFS DU DÉPARTEMENT

Le Conseil Général va mettre en œuvre des actions et des dispositifs pour remplir ces objectifs. Ces actions seront un complément au PDESI afin d'avoir une action globale sur les Espaces, Sites et Itinéraires, ainsi que sur les activités en elles même pour une harmonisation qualitative.

Ces deux aspects du développement des sports de nature doivent être menés conjointement. On pourrait dire en résumé qu'il n'y a pas de sites de pratique sans pratiquants et pas de pratiquants sans sites de pratiques.



un point sur

Cellule handicap

La cellule handicap est une cellule pilote. Cela fait un an qu'elle se réunit pour échanger sur l'accessibilité des ESI aux personnes en situation de handicap. Elle a en particulier travaillé sur la grille de recensement d'un site d'escalade. Ce travail sera maintenant transposable sur les autres activités avec une adaptation si nécessaire, mais l'essentiel de la réflexion sur l'accessibilité souhaitée est déjà réalisé. La cellule a même déjà réfléchi aux aspects communication, animation et encadrement des sports de nature, afin de participer à la construction du schéma d'actions lié au PDESI. Enfin, une sortie escalade était organisée le 8 octobre (cf. article dans les "brèves").

Contact :

Pierre Emmanuel Baruch, conseiller sport et handicap (réfèrent de la cellule)
sport_handicap_43@yahoo.fr

Cellule Environnement

La cellule environnement s'est réunie une fois depuis sa création, plus récente que la cellule handicap. Il était d'abord important de présenter les projets CDESI / PDESI aux personnes ressources non membres de la CDESI composant cette cellule. Puis, les participants ont échangé sur le rôle et l'action de la cellule environnement avec l'authentification de 3 phases distinctes (communes aux cellules "conseil") :

- 1/ Apport d'éléments de recensement
- 2/ Avis et propositions lors de la sélection des sites à inscrire au PDESI
- 3/ Mise en place d'un schéma d'actions autour du PDESI concernant l'activité elle-même.

La cellule a ensuite défini une méthodologie et construit un questionnaire relatif à l'environnement à destination des cellules de recensement. Enfin, elle a proposé des ajustements à la grille de recensement des sites d'escalade.

Contact :

Véronique Morel, Conseil Général (réfèrent de la cellule)
veronique.morel@cg43.fr

Cellule Escalade

C'est la cellule pilote "recensement". Elle est donc plus avancée dans la démarche. Après avoir défini avec précision la présentation d'un site pour être inscrit au "stock" d'ESI dans un premier temps,



puis au PDESI dans un second, la cellule réalise actuellement le recensement de tous les sites. Il a fallu ajuster la grille de recensement suite aux différentes remarques des cellules conseil ou des membres de la CDESI lorsque le premier site "La Roche Pointue" a été diffusé, mais c'est bien là le principe même de la CDESI ! La cellule, bien aidée par les techniciens du Conseil Général et la DDCSPP recense donc un maximum de sites en vue de la session plénière CDESI du 3 décembre.

Contact :

Jérémy Roche,
Président du comité départemental de Montagne et d'Escalade (réfèrent de la cellule)
contactcd43@free.fr

Cellule Itinéraires

La cellule itinéraire s'est réunie pour la première fois le 15 septembre dernier. Comme pour la cellule sports aériens, plusieurs activités étaient présentes : randonnée pédestre, équestre, VTT, attelage équestre, moto et 4x4. Il y a d'importantes disparités au niveau du suivi et du balisage d'itinéraires d'une activité à l'autre. Le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR - voir la première lettre d'information, rubrique "En Bref" pour plus d'informations) sera un premier élément à prendre en compte puisque celui-ci sera intégré au PDESI. La randonnée pédestre pourra présenter un recensement basé sur les GR, GRP et PR. Les randonnées équestres et VTT vont devoir se réunir séparément pour d'une part, fixer les

objectifs d'une inscription d'itinéraires spécifiques à leur discipline et d'autre part, définir quels organismes portent les opérations. Enfin, des échanges intéressants sont initiés entre les tenants des différentes activités laissant entrevoir des possibilités de projets constructifs (entre pratiquants 4x4 et attelage par exemple).

Contact :

Christian Bertholet, Président du comité départemental de Randonnée Pédestre (réfèrent de la cellule)
Chrisbertholet@aol.com

Cellule Sports Aériens

La cellule s'est réunie pour la première fois en septembre dernier. Cette cellule rassemble de nombreuses activités, le mode de recensement sera donc différent au sein même de cette cellule : vol libre (parapente...), vol à voile (planeur...), snow Kite, aérostation (montgolfière), parachutisme. La cellule propose que la CDESI crée un outil de communication auprès des agriculteurs et propriétaires terriens sur les différents sports de nature en général. Il s'agit de présenter les sports de nature et de sensibiliser ces acteurs pour permettre une bonne cohabitation sur le terrain. La cellule décide d'échanger par mail pour les fiches de recensement de chaque discipline puis de travailler sur le recensement des sites établi pour chaque activité afin de les présenter dès la session du 3 décembre.

Contact :

Michel Barrès, Président du comité départemental de vol à voile (réfèrent de la cellule)
mbarresarchi@yahoo.fr



les Accompagnateurs en Moyenne Montagne (AMM)

Ici, une plante endémique du département, un cri ou une empreinte d'animal. Un peu plus loin, une forêt de légendes, une ferme typique, des trous de marmottes, un coucher ou lever de soleil... autant de sorties différentes, autant de plaisirs différents pour découvrir les richesses de l'environnement montagnard de la Haute-Loire. Les AMM sont des experts de la randonnée... Ils ont pour vocation de vous faire vivre un moment agréable et riche.

Accéder au métier...

Pour exercer ce métier, une excellente connaissance de la montagne, une bonne condition physique, un bon sens du contact et l'obtention d'un brevet d'Etat AMM sont obligatoires.

Pour les indépendants, il faut ajouter un talent certain pour savoir se vendre, ainsi qu'un goût pour l'innovation et l'écoute des nouvelles tendances afin de se démarquer de la concurrence.

Ce diplôme d'AMM atteste à son titulaire, des compétences pour "conduire et encadrer, contre rémunération, des personnes ou des groupes en espace rural montagnard et sur des terrains enneigés faciles, vallonnés de type nordique, à l'exclusion des zones glaciaires, de rochers, des canyons et terrains nécessitant pour la progression l'utilisation du matériel ou des techniques de l'alpinisme". Ainsi, il pourra emmener les pratiquants sur les terrains enneigés faciles, de type nordique, situés en moyenne montagne. En revanche, il ne sera pas habilité à encadrer les groupes pratiquant le ski ou des activités assimilées.

Tout cela implique une formation d'une durée de 1 à 2 ans, après réussite à un examen probatoire, très sélectif, qui exige une solide pratique de la randonnée, de l'orientation et une bonne connaissance du milieu montagnard.

Examen du probatoire en Auvergne... pour bien se préparer !

Cet examen se déroule, d'une année à l'autre, sur les différents massifs auvergnats dans les départements du Puy de Dôme, du Cantal, ou de la Haute-Loire.

Vous commencerez votre examen par une épreuve de marche éliminatoire en moyenne montagne, sur un itinéraire balisé d'environ 1500 m de dénivelée positive, avec un sac de 10 kg pour les hommes et 8 kg pour les femmes. A l'arrivée de cette marche, il vous faudra enchaîner un test sur

deux parcours en terrain varié afin de tester votre aisance en progression dans des pentes herbeuses et des pierriers.

Le lendemain, si vous avez validé les deux premières épreuves, vous enchaînez sur une épreuve d'orientation en moyenne montagne. Il s'agira de trouver 5 balises avec carte, altimètre et boussole. Enfin, lors d'un entretien, vous devrez démontrer vos connaissances, dans les domaines de l'environnement humain et naturel en montagne, acquises lors de vos différentes randonnées réalisées et présentées sur la liste de votre inscription.

A l'issue de ces tests, la formation se regroupera en deux parties, une formation commune à tous les B.E.E.S. (Physiologie, histoire, économie...) et une formation de spécialisation (techniques, pédagogies, sécurité) dans un second temps. La formation peut être assurée par le service public, via les CREPS, ou par des organismes privés situés dans les différents départements de la région Auvergne.

La formation de spécialisation sera composée de trois Unités Fondamentales :

- L'UF1 est essentiellement basée sur les connaissances fondamentales, c'est-à-dire animer et conduire d'un groupe tout en lui assurant sa sécurité en terrain montagnard.
- L'UF2 concerne le milieu naturel estival avec un approfondissement des connaissances et une mise en application de ces connaissances.
- L'UF3 aborde les notions de moyenne montagne enneigée (nivologie, sécurité, conduite de groupe et progression en terrain enneigé...).

L'examen final, après la formation, portera sur une épreuve écrite (coefficient 2) constituée par un document rédigé, portant sur votre expérience professionnelle. Vous devrez également soutenir ce document sur une épreuve orale. Pour clôturer cet examen final, vous aurez une épreuve pratique d'encadrement effectuée sur le terrain portant notamment sur l'animation et la conduite de groupe en sécurité ainsi que sur l'observation et la connaissance du milieu montagnard.

Une fois toutes ces épreuves validées, vous pourrez ainsi exercer votre profession d'accompagnateur en moyenne montagne.

Contact :

Gaëlle Schmitz,
Correspondante formation sport
Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
Gaelle.schmitz@haute-loire.gouv.fr

Nous avons posé quelques questions à Vincent Maurin, Dominique Durkalec, Julien Lhoste et Alexandre Malartre, Accompagnateurs en Moyenne Montagne, sur leur profession et leur environnement professionnel.

Quels sont les différents cursus qui vous ont amené à choisir cette profession ?

Vincent Maurin : " Originaire d'un petit village de Haute-Loire, j'ai eu la chance de voyager en France et à l'étranger ce qui m'a permis de prendre conscience que notre département n'a rien à envier aux autres. C'est ce qui m'a donné envie de rester et de construire mon projet de vie. Passionné de nature depuis toujours j'ai suivi un BTS "d'animateur nature", que j'ai complété par une année spécifique en "Gestion des Espaces Naturels". Dans la foulée j'ai opté pour le Brevet d'Etat A.M.M. qui offre des prérogatives d'encadrements du public parfaitement adaptées à la Haute-Loire. "

Alexandre Malartre : " J'ai choisi les métiers de plein air pour travailler dans la nature et dans le sport. "

Dominique Durkalec : " Je suis parti de compétences en trampoline et en gymnastique mais très vite je me suis orienté vers l'AMM pour pouvoir travailler en extérieur. "

Julien Lhoste : " Comme Vincent, j'ai un profil BTS. J'ai complété mon diplôme d'AMM par une qualification VTT. Pour la saison hivernale, je suis en formation au Brevet d'Etat de moniteur de ski nordique. "

Comment définissez vous votre profession ?

Dominique Durkalec : " C'est tout d'abord un métier de pleine nature et de contact qui permet de faire connaître la nature, le milieu montagnard encore relativement préservé. Nous avons également un rôle d'éducation à l'environnement (le faire connaître pour mieux le préserver). "

Vincent Maurin : " Nous sommes des "Eco interprètes", j'aime bien ce terme qui définit parfaitement notre rôle, en effet nous interprétons le "vivant" avec chacun ses petites spécialités. "

Alexandre Malartre : " Je pense que c'est une vocation et qu'il est difficile de faire carrière sans être passionné. "

Est-ce possible de travailler à temps plein avec le diplôme d'AMM en Haute-Loire ?

Julien Lhoste : " Non. L'activité d'AMM en Haute-Loire n'est pas viable à l'année.

Ici nos moyennes montagnes ne font pas "peur" aux gens qui s'aventurent volontiers en randonnée juste avec un topo-guide. Pourtant l'intérêt de suivre un AMM est surtout dans le fait qu'il est le médiateur de la découverte du milieu naturel, patrimonial et humain de montagne.

Faire appel à un AMM a un coût. Dans certains secteurs du département malgré des programmes de randonnées bien étoffés, les randonnées ne "partent pas" par manque d'inscrits. Cela est d'autant plus vrai en Haute-Loire du fait que les locaux et touristes sont habitués à des randonnées gratuites ou à très faibles coûts accompagnées par des bénévoles, des associations locales... Les coûts de prestations d'accompagnement de randonnée sont pourtant bien plus compétitifs que dans d'autres massifs. ex : rando 1/2 journée inscriptions individuelles : 9€/adulte ici, 15€/adulte autres massifs. "

Quels sont les différents statuts des AMM en Haute-Loire ?

Julien Lhoste : " On peut rencontrer des situations très diverses : salarié, exploitant agricole et travail-



leur indépendant, artisan et travailleur indépendant et enfin travailleur indépendant.

La plupart du temps les AMM sont "à leur compte" et proposent leurs services à différents prestataires qui font appel à eux en fonction de leur besoin et des saisons. Dans ce cas, ils sont souvent rassemblés pour mutualiser des moyens humains et du matériel et aussi mieux organiser leur promotion (ex : Mézenc Pulsions). "

Pourriez-vous nous décrire une journée de travail type ?

Vincent Maurin : " Pour un groupe à la journée, voici quelques étapes :

- Consulter la météo et les éventuelles vigilances annoncées
- Préparation du sac à dos avec le nécessaire pour la sécurité, la météo, et surtout les outils pédagogiques nécessaires au thème de la randonnée.
- Prise de contact avec le groupe afin de vérifier le niveau physique, l'équipement...
- Présentation de l'activité avec la durée, le thème...
- Randonnée avec le groupe qui peut parfois être rallongée ou raccourcie en fonction du groupe, de la météo...
- Retour sur la sortie. "

Julien Lhoste : " Mais nous travaillons aussi parfois comme indépendants. Voici un exemple pour une semaine d'itinérance proposée par une agence de voyage : 7h30 Réveil dans la structure d'hébergement. Petit déjeuner, annonce du programme de la journée et de la météo. Soigner les derniers bobos éventuels des clients avant le départ. En chemin, il faut être réactif et être capable de proposer des informations sur la faune et la flore, raconter les histoires locales, la toponymie... Discuter simplement avec le groupe, assurer l'animation et mettre une ambiance conviviale... Arrivée à l'hébergement en fin d'après-midi. Installation dans les chambres ou le dortoir, gestion des imprévus, du repas et des consignes pour le lendemain. 23h : Dernier coup d'œil à la carte pour l'itinéraire et les difficultés du lendemain, les variantes possibles, le lieu de pique-nique envisagé... Dodo si ça ronfle pas trop... "

Dominique Durkalec : " Nous sommes quelques uns à effectuer également quelques journées de formation (futurs AMM notamment). "

Quels sont les publics que vous encadrez (origine, niveau de pratique, motivations pour la pratique) ?

Alexandre Malartre : " Avec des adultes : généralement associé à la fonction de guide patrimoine et nature, un AMM se doit de se former pour pouvoir apporter des connaissances sur l'environnement architectural, culturel et nature dans lequel il amène ses clients.

Public scolaire : avec ce type de public nous jouons un rôle d'éducation populaire au sport ou à l'environnement qui demande de l'engagement pédagogique. Bien souvent les enfants que nous encadrons ont peu de connaissance sur la montagne et nous avons pour

mission de leur apporter des savoirs qu'ils seront capables de réutiliser par la suite.

Avec des centres de vacances : c'est le même type d'encadrement qu'avec les scolaires. Par contre, comme nous passons généralement beaucoup plus de temps avec les enfants, on peut les amener à s'intéresser par eux même à l'environnement dans lequel ils séjournent. "

Dominique Durkalec : " Pour ma part, ce sont souvent des randonnées à la demi-journée avec des thèmes découverte nature et éducation à l'environnement. "

Vincent Maurin : " N'oublions pas non plus de citer le public handisport que nous retrouvons toujours avec plaisir. "

Comment établissez-vous la part de sport, éducation à l'environnement et guide touristique dans votre pratique ?

Vincent Maurin : " Sport : le côté sportif de la sortie est rarement la première motivation des personnes qui partent en randonnée. Même s'il y a une certaine fierté lorsqu'ils gravissent un sommet.

Éducation à l'environnement : c'est certainement le volet le plus développé au cours des randonnées. Les gens sont très demandeurs du nom de telle ou telle fleur, oiseau, arbre... Pour nous, c'est bien souvent l'occasion de rebondir sur la particularité gastronomique ou médicinale d'une fleur et les vertus qu'elle nous confère ou bien sur le caractère rare et protégé d'un oiseau ou d'un insecte et les mesures environnementales prises pour le préserver lui ou son habitat.

Guide tourisme : bien sûr, que nous faisons office de guide touristique ou du patrimoine, pas uniquement en accompagnant les gens sur l'un ou l'autre des lieux incontournables du massif, mais aussi en ne manquant pas de vanter les joyaux de notre département et ainsi convaincre les estivants de revenir en hiver et vice-versa afin qu'ils découvrent une autre vue sur notre territoire. "

Avez-vous des spécialités (botanique, oiseaux, sports...) ?

Julien Lhoste : " Je me qualifierais plus de généraliste. En effet, je pense qu'il est quasiment impossible d'être bon connaisseur dans tous les domaines tellement la discipline naturaliste est large.

Pour moi, la spécialité de l'AMM c'est surtout sa région ou la région dans laquelle il exerce car il doit en connaître les moindre sentiers, toutes les histoires et les spécialités (la langue s'il exerce à l'étranger). "

Alexandre Malartre : " Je suis avant tout un sportif. Je m'intéresse également aux oiseaux, ainsi qu'à la flore, qui sont pour moi des connaissances de culture générale indispensables pour un AMM et un habitant de zone de montagne ! "

Dominique Durkalec : " Géologie, ornithologie, botanique. Vincent, quant à lui, a un faible pour la gent ailée. "

Avez-vous des attentes particulières concernant la CDESI et le PDESI ?

Vincent Maurin : " Démontrer aux habitants de Haute-Loire et les convaincre que notre département tout entier, et pas seulement le massif sur lequel je travaille, offre un fabuleux potentiel environnemental. Puis tout faire pour qu'ils se l'approprient par de la pratique " sportive " de pleine nature quelle qu'elle soit dans la mesure où elle est respectueuse de la terre et des hommes. Enfin, si les autochtones aiment leur terre et la respectent, alors notre département deviendra un lieu d'accueil touristique pour les gens qui recherchent l'authenticité et redeviendra par la même occasion attractif pour quiconque voudrait venir s'installer dans nos villages qui meurent. "

Dominique Durkalec : " Clarifier, voire restreindre certaines pratiques sur les sites natura 2000, je pense surtout à des activités dérangeantes (pour les autres pratiquants et surtout pour la faune).

Dans tous les cas, je pense que nous devrions envisager un travail en commun autour de l'amélioration et de l'entretien du réseau de chemins existant. Il me semble enfin utile de travailler à augmenter les relations avec d'autres acteurs comme les chasseurs par exemple. "

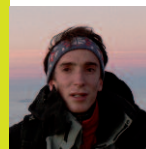
Alexandre Malartre : " Dans le cadre de la prise en compte et du développement de notre profession, je trouve intéressant d'avoir des itinéraires de randonnée avec la mise en place d'un fléchage homogène à l'échelle du département (qui viendrait doubler les balisages traditionnels). Cela permettrait de mieux communiquer sur cet aspect touristique.

Par ailleurs, je partage l'avis de Dominique. Chaque utilisateur contribue à sa manière à entretenir mais aussi à dégrader les chemins quand les pratiques ne sont pas coordonnées. Une campagne de communication pourrait être envisagée dans ce sens avec quelques activités particulièrement agressives pour le milieu. "

Julien Lhoste : " Dans notre activité, les sites sont très étendus et non rattachés justement à un espace, à des sites et des itinéraires très précis. Cela se rapproche peut-être d'une activité " sauvage " mais nous veillons particulièrement au respect de la réglementation en vigueur. Durant notre parcours, nous allons fréquemment en dehors des sentiers. Néanmoins, nous veillons à la protection de la nature dans les sites (par exemple au sommet du Mézenc dans la réserve biologique domaniale, nous restons sur les sentiers). Je souhaiterais donc surtout que la CDESI et le PDESI servent à rappeler déjà le cadre réglementaire existant. De plus, pour notre activité de randonnée, j'espère que nous pourrions éviter la disparition de certains chemins anciens qui sont en train de se fermer et pourquoi pas travailler à la réouverture de certains chemins communaux, cadastrés [qui ont été gagnés par la végétation par exemple]. "



Dominique Durkalec



Julien Lhoste

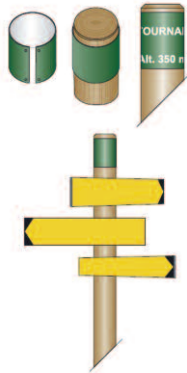


Alexandre Malartre



Vincent Maurin

Requalification des PR



respirando

Exemple de balisage des PR Respirando

Les PR Respirando : une démarche partenariale complexe, mais qualitative

Il existe aujourd'hui en Haute-Loire 4500 km de Petite Randonnée (PR) répartis sur 494 itinéraires. Cependant, l'entretien de certains de ces itinéraires n'est pas toujours satisfaisant et nuit quelquefois à l'image du département lorsque les randonneurs s'égarer ou se retrouvent en difficulté sur un chemin.

La MDDT souhaite communiquer sur ces PR au travers de la marque "Respirando". Mais pour cela, leur fiabilité est indispensable. L'enjeu étant de positionner le département de la Haute-Loire comme une destination privilégiée pour les activités de pleine nature, notamment au niveau de la Randonnée Pédestre.

Ce constat a induit une démarche partenariale complexe visant à la structuration et la qualification du réseau. Cette complexité s'explique par un travail articulé entre de nombreuses structures : la Mission Départementale de Développement Touristique (MDDT), le Conseil Général, le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre (CDRP), les communautés de communes et les communes. Néanmoins, grâce à l'adhésion de toutes ces structures vers un même objectif, le département pourra compter sur un réseau de sentiers de qualité irréprochable et pérenne dans l'avenir. Les itinéraires seront ainsi labellisés et deviendront des "PR Respirando".

Les critères éliminatoires du label "PR Respirando"

- Itinéraire goudronné à plus de 30 % (hors agglomération).
- Plus de 250 m de cheminement continu sur route goudronnée à grande circulation (Route Nationale ou Départementale très fréquentée).
- Itinéraire où la sécurité des randonneurs peut être gravement mise en cause (Passage dangereux non sécurisé).
- Itinéraire non balisé.
- Itinéraire sans convention d'entretien.
- Balisage non conforme à la charte nationale.
- Passage sur le domaine privé. Seul le domaine public ou le domaine privé des communes est accepté.
- Plus de deux nuisances sur ou à proximité de l'itinéraire (présence d'une décharge sauvage...)

En parallèle de la démarche Respirando, le Conseil Général a décidé en juin dernier de réactualiser son PDIPR. La réactualisation comprend la remise à jour des itinéraires déjà inscrits (les GR et GRP), le rajout des itinéraires non inscrits (PR, sentiers VTT et équestres...) et la numérisation de l'ensemble du Plan, permettant un véritable suivi de chaque itinéraire.

Les sentiers inscrits au PDIPR sont imprescriptibles et inaliénables. Cela signifie qu'aucune vente, aménagement ou travaux ne pourront porter atteinte à un itinéraire du Plan, sauf si une solution est trouvée pour en assurer la continuité et dans la mesure du possible la qualité sportive et paysagère.

Le Conseil Général compte ainsi sur le PDIPR pour pérenniser les sentiers de randonnées et éviter les problèmes vus précédemment : itinéraires interrompus, balisage irrégulier causé par la modification des itinéraires, goudronnage des sentiers...

Le PDIPR est une compétence du Conseil Général et les communes doivent délibérer pour l'inscription de leurs itinéraires dans ce dernier.

Ainsi, pour s'assurer de la qualité des PR Respirando, et motiver les communes à inscrire leurs sentiers, l'inscription au PDIPR est obligatoire à l'obtention du label. L'obtention de subventions départementales pour les PR, que se soit pour l'aménagement ou pour la communication seront soumis à l'obtention de ce label. Ainsi, le choix d'un développement complet et qualitatif a été fait, pour le développement d'un réseau d'itinéraires rassemblant des qualités touristiques et paysagères, mais également la pérennité dans l'avenir, voire même la progression de leur qualité, car il est demandé dans la mesure du possible d'aménager des espaces spécifiques lors de travaux sur des portions goudronnées.

La mise en œuvre

Comme nous l'avons vu, de nombreux acteurs doivent coordonner leurs actions pour la bonne mise place de ce projet complexe et ambitieux :

1 - Chaque communauté de communes procède à l'état des lieux de ses PR, en remplissant la grille d'évaluation Respirando. Une fois le travail terminé, les Communautés de Communes restituent leurs grilles à la MDDT.

2 - La MDDT procède à une évaluation globale de tous les états des lieux et au contrôle de chaque grille. Seuls les itinéraires qui satisferont à l'ensemble des critères de qualité, ne comportant aucun critère éliminatoire et ayant fait l'objet d'une délibération des communes approuvant l'inscription de l'itinéraire au PDIPR bénéficieront du label départemental Respirando. Un système de notation permettra par ailleurs d'identifier les meilleurs itinéraires Respirando et d'en assurer une importante promotion.

3 - Le Conseil Général vérifie le statut foncier de tous les tronçons traversés par les PR afin de s'assurer qu'ils ne traversent pas de propriétés privées. Les itinéraires sont ensuite inscrits au SIG (Système d'Information Géographique) en attendant la délibération des communes pour l'inscription au PDIPR. Dans le même temps, le Conseil Général instruit les dossiers de demandes de subvention gérées par les communautés de communes : un dispositif accompagne ces dernières dans la mise à niveau des PR Respirando pour leur création, leur amélioration et leur promotion.

4 - Le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre contrôlera la bonne application du cahier des charges sur le terrain, en préalable à l'attribution officielle du label.

5 - Enfin, la DDCSPP étudie actuellement, avec la Direction Départementale des Territoires, la possibilité de mettre le PDIPR à disposition de tous les services amenés à instruire des dossiers concernant l'aménagement du territoire.

Contact :

- Inscription PDIPR, subventions :
Kostia Charra, Conseil Général
kostia.charra@cg43.fr

- Labellisation Respirando :
Delphine Chaudier, Mission Départementale de Développement Touristique
dchaudier@auvergnevacances.com



Spécimen "PR Respirando"

en bref

La CDESI à l'AG des Maires

Madeleine Dubois et Guy Vissac sont intervenus lors de l'Assemblée Générale de l'Association des Maires de la Haute-Loire qui se tenait au Monastier le 16 octobre dernier. Ils ont présenté les travaux de la CDESI et répondu aux questions des Maires. L'Association des Maires de la Haute Loire, Présidée par Jean Proriol, est membre de la CDESI.

Sortie escalade pour la cellule Handicap



Le 8 octobre dernier, les membres de la cellule handicap se sont réunis pour tester la grille de recensement des sites d'escalade. Pour cette première mise en situation, le rendez-vous était donné à Monistrol/Loire. Deux membres du Comité Départemental Handisport et trois résidents de la MAS de Saint-Paulien (Maison d'Accueil Spécialisée) sont ainsi venus découvrir l'activité et tester l'accessibilité. Ils étaient accompagnés des membres de la cellule handicap et de représentants du Comité Départemental d'Escalade, du Conseil Général, de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Mairie de Monistrol/Loire.

Pierre Emmanuel Baruch (référent de la cellule handicap) :

" La grille de recensement intègre des paramètres susceptibles de nous donner des informations quant à l'accessibilité du site : dévers, cailloux, dépose de personnes au pied de la falaise... Nous ne souhaitons pas que les recenseurs définissent si un site est accessible aux personnes en situation de handicap ou non. Cette donnée est subjective et dépend du degré d'autonomie de la personne. Le travail effectué en collaboration avec la cellule escalade permet d'avoir un outil qui intègre la notion de handicap sans jamais la citer, ce qui est l'objectif avoué de la cellule handicap ".

Contact :

Pierre Emmanuel BARUCH, Conseiller Sport, Jeunesse et Handicap de Haute-Loire
sport_handicap_43@yahoo.fr

Aides à l'emploi sportif

Le développement de l'emploi sportif dans les clubs de sports de nature peut bénéficier d'un soutien du Conseil Général de la Haute-Loire, même pour un nombre d'heures limité. D'ailleurs, la mutualisation de l'emploi pourrait être une bonne solution pour fidéliser les éducateurs diplômés de votre discipline. Le dispositif d'aide départementale à l'emploi sportif " PROFESSION SPORT " est à destination des :

- Clubs (associations sportives)
- Comités sportifs départementaux (uniquement pour des missions départementales)
- Groupement d'Employeurs (constitué par les clubs et/ou comités départementaux)

Dossier de demande de subvention " Dispositif Profession Sport " à retirer auprès du service " Sports, Loisirs, Tourisme " du Conseil Général.

04 71 07 43 69 • thierry.heyraud@cg43.fr

Par ailleurs, pour tous les conseils utiles en matière d'emploi, de création de groupement d'employeurs, la gestion salariale, la réglementation et autres démarches de la vie associative, une seule adresse : le CDOS 43 (Comité Départemental Olympique & Sportif), une structure pas forcément très connue des clubs et pratiquants des sports de nature et pourtant, elle est fondamentale pour le mouvement sportif.

Le CDOS

7 rue Burel, BP03, 43001 Le Puy-en-Velay
04 71 02 45 01 • cdos43@wanadoo.fr

Site Internet :

hauteloire.franceolympique.com

Des aides pour développer un projet sports de nature

Que vous soyez un passionné indépendant ou en club, le Point Information Jeunesse peut vous aider.

Vous avez entre 11 et 30 ans et un projet en tête ?

Vous rêvez de le réaliser, mais vous ne savez pas comment vous y prendre ?

Vous souhaitez réaliser un projet, participer à une compétition sportive, créer un événement, créer votre club... ou développer votre club ?

Tout seul c'est bien, mais avec un Pro c'est mieux !

Le réseau Information Jeunesse 43 propose un soutien et un suivi dans l'élaboration de votre projet sports, arts et culture, voyage, création d'activités, environnement, musique, défi...

Pour vous guider et vous donner un coup de main, de l'idée à la réalisation de votre projet, vous pouvez contacter le Point Information Jeunesse le plus proche de chez vous.



Point Information Jeunesse du Velay

28 rue Vibert,
43000 Le Puy-en-Velay
04 71 04 04 46 •

valerie.pronier@pij-velay.org

PIJ Declic de Brioude 04 71 74 58 10

PIJ des Sucs Yssingaux 04 71 59 01 59

PIJ Acija de Monistrol/Loire 04 71 75 47 07

Les CDESI en France

CDESI 81

Le site web de la CDESI du Tarn a été mis en ligne en juin 2010. Il comprend une partie publique (présentation du dispositif CDESI/PDESI, composition et objectifs de la CDESI 81, Bulletin d'information, Fête des Sports de Nature,...) et une partie réservée aux membres de la CDESI (programme et compte-rendu des travaux, agenda, diaporamas diffusés en réunion, espace ressource collaboratif).
<http://cdesi.tarn.fr>

CDESI / PDESI National

Pour connaître l'état d'avancement de la démarche, les compositions des CDESI, consulter les ressources documentaires, identifier les personnes ressources : un site, l'Observatoire des PDESI/CDESI :
www.cdési-sportsdenature.fr



parlons un peu compétition

Dans l'article précédent, nous parlions de deux notions qui préfigurent un rôle pour le sport altiligérien : la notion de pratique liée au plaisir et la notion de formation de sportifs. De prime abord, cela peut paraître relativement simple. En revanche, quand on se donne la responsabilité de **former un jeune sportif** avec en toile de fond la compétition de haut niveau ; **la mise en œuvre peut s'avérer plus délicate.**

Comment s'y retrouver dans cette complexité ?

L'enjeu ici n'est pas de trouver une recette ou de résumer les multitudes de livres abordant la préparation des sportifs, ou encore la notion de plan de carrière des jeunes sportifs. L'idée est de proposer quelques pistes...



Credit photo : Bruno Tomozik

Alors, comment trouver un fil conducteur dans ce nuage d'informations ?

Une première piste pourrait être de se pencher sur les historiques des sportifs de haut niveau des disciplines sportives de nature.

Un rapide "surf" sur internet nous permet de trouver quelques éléments sur les sites personnels de ces sportifs. Ils parlent tous de leurs palmarès, de leurs partenaires, de leurs projets... Mais tout cela arrive bien après les débuts de la formation sportive.

- Certains parlent de plaisir lié aux pratiques (Julien Absalon, Tony Estanguet) ;
- D'autres parlent de multi activités (Jeannie Longo, Guillaume Alzingre) ;
- Ou encore de vie de club (Vincent Vittoz, Vincent Defrasne, Alexandre Chabot, Jason Lamy Chappuis).

Nous sommes ici bien loin des préparations physiques, des coachs mentaux ou des tactiques de course. Tous ces grands champions ont commencé dans une structure, avec des personnes qui leur ont donné des bases. En faisant un raccourci bien pratique, on peut presque isoler quelques unes de ces "bases" : **le plaisir, la convivialité, la polyvalence, le collectif...**

Eh bien faisons le, ce raccourci ! Faisons même le pari que chacune des composantes de l'entraînement de haut niveau peut se retrouver dans ces quelques valeurs. Il faudra bien en ajouter quelques unes (goût de l'effort, persévérance, régularité...) mais si cela peut se faire de manière conviviale et avec des partenaires, ce sera un vrai "plus".

Ainsi, partant de cette idée, la vie de club est importante dans la formation du jeune sportif, non seulement parce qu'elle lui donne les bases d'une pratique mais aussi parce qu'elle lui donne l'envie d'aller plus loin dans sa progression sportive personnelle.

Une deuxième piste pourrait être de **réfléchir à la régularité de la pratique.** En effet, être régulier semble essentiel pour progresser. En revanche, les freins peuvent être nombreux : météo, manque d'encadrement, saisonnalité... Les sources de "démotivation" dans les sports de nature sont nombreuses, tellement nombreuses que parfois "aller s'entraîner" ou "proposer une séance aux adhérents" sont des objectifs à eux seuls.

Quelles solutions peut-on trouver ?

L'idée pourrait être de transformer ces séances difficiles ou dont la pérennité est fragile en des séances visant la polyvalence des sportifs.

- Une météo pluvieuse peut être l'occasion d'une séance en salle ;
- L'hiver permet de faire du ski de fond pour compléter l'entraînement ;
- Le terrain trop boueux pour le VTT nous fournit l'occasion d'aller courir.
- Pourquoi pas développer un système de communication en utilisant les réseaux internet (blog, site personnel, facebook...).



En résumé : que pouvons nous envisager comme pistes afin d'anticiper ces moments difficiles dans l'encadrement des jeunes ? Pour conclure, l'idée essentielle ici est de s'approprier la complexité de la formation d'un jeune sportif en lui transmettant avant tout des valeurs par une pratique régulière et qui utilisera les différentes possibilités à la fois de l'environnement sportif et humain mais aussi de notre territoire. Ainsi, aux quatre valeurs citées plus haut, ajoutons **le partage des informations et des pratiques, et la régularité des entraînements.**

Ces valeurs peuvent même faire l'objet d'une vision encore plus transversale au travers de la CDESI, au-delà du sport. Nous réfléchissons ensemble à la pérennité des espaces, sites et itinéraires ; Faisons le avec plaisir, convivialité et en utilisant nos différences comme des moteurs de partage et d'enrichissement réciproque. Nous mettrons ainsi nos compétences individuelles au service de nos projets locaux **sans mettre de côté une construction globale à l'échelle du département.**

Contact :

Benjamin Schmitz,
Correspondant sport nature
Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
benjamin.schmitz@haute-loire.gouv.fr



contact

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA HAUTE-LOIRE
Direction de la Jeunesse, de la Culture et du Tourisme | CDESI
1 place Monseigneur de Galard | BP 310
43011 Le Puy-en-Velay Cedex
cdesi@cg43.fr | tél. 04 71 07 43 69

